

RD CONGO : UN SYSTÈME ÉDUCATIF À LA DÉRIVE. QUE FAIRE ?

Willy MOKA,
Jésuite.
Docteur en
philosophie
politique,
Professeur à
l'Université Loyola
du Congo (ULC).
momuwi@yahoo.com

Sans éducation on ne peut jamais développer un pays. Partant de cette affirmation, on peut se poser la question de savoir si la République démocratique du Congo pourrait se développer un jour. Une réponse adéquate et réaliste à cette question nécessite la considération de la façon dont l'enseignement est actuellement organisé en RD Congo. À en croire la plupart des personnes impliquées dans l'enseignement aussi bien au niveau primaire, secondaire qu'universitaire que j'ai interviewées, le système éducatif au Congo-Kinshasa devient de plus en plus inquiétant et constitue une recette sûre de la descente aux enfers du pays. D'aucuns parlent d'un sabotage délibéré de la part du gouvernement congolais. Beaucoup de faits corroborent et justifient une telle affirmation.

Dans les lignes qui suivent, je me limiterai à quelques faits observés lors de mon passage dans certaines écoles secondaires de la capitale Kinshasa et de l'intérieur du pays. Je commencerai par présenter un constat amer. Je chercherai ensuite à comprendre la raison d'être d'une sorte d'indifférence face à cette situation dégradante du système éducatif. Je proposerai enfin quelques pistes de solutions.

1. Un constat amer

Une école, dirigée par les Pères Jésuites dont la qualité de l'enseignement n'est plus à démontrer, avait organisé un test d'admission pour les élèves venant d'ailleurs. Après le test d'admission, la direction de l'institut affiche les résultats. Les élèves – certains accompagnés de leurs parents – viennent consulter les listes. Soudain, une longue file se forme devant le bureau du Recteur. Les parents qui accompagnent les enfants qui ont échoué demandent une explication justifiant l'échec. Pendant que le Recteur s'entretient encore avec les premiers arrivés, un élève vient frapper à sa porte avec beaucoup de détermination et de conviction. Vu son audace,

le Recteur lui demande d'entrer. Sans passer par plusieurs chemins, l'enfant lui dit : "Je voudrais savoir pourquoi mon nom n'est pas sur la liste de ceux qui ont réussi alors que j'avais très bien répondu aux questions." Pour l'aider à accepter la réalité qu'il refuse de regarder en face, le Recteur lui demande de s'asseoir et de résoudre un exercice deux fois plus simple que ceux du test d'admission. $1/2 + 1/2 = ?$ Notre brave bonhomme qui a fait le test pour entrer en troisième année d'électricité commence : $1+1=2$, $2+2=4$. La réponse est donc $2/4$, conclut-il. Le Recteur essaie de le guider, mais ses efforts ne portent pas les fruits escomptés. Il demande à l'élève de commencer par trouver le dénominateur commun. Celui-ci ne sait pas le faire. Le Recteur lui demande de mettre un signe d'égalité et de mettre une barre de fraction. Il lui demande ensuite d'écrire 2 en-dessous de la barre de fraction. Il lui demande après de diviser le dénominateur commun par le dénominateur de chaque fraction et de multiplier le résultat par le numérateur de chaque fraction. On arrive alors à $2/2$. Malheureusement, toutes ces pistes suggestives ne semblent pas éclairer la réponse. Au vu de ce qui se passe au bureau du Recteur et craignant d'assister à la mise à nu de l'incompétence et de l'ignorance de leurs enfants, certains parents commencent à se retirer dans une discrétion qui en dit long.

Mais, le lendemain, un autre élève ayant passé le test pour la même classe se présente devant le bureau du Recteur avec la même plainte : "J'avais très bien travaillé au test d'admission, pourquoi mon nom ne figure pas sur la liste des admis." Le Père suit la même procédure. Il donne à l'élève un exercice à résoudre : $1\text{m}^3 = ? \text{cm}^3$ L'élève répond, $1\text{m}^3 = 00,1\text{cm}^3$ Le deuxième exercice : $(2x-1) + (-3x-1) = ?$ Et la réponse de l'élève désarçonne le Recteur : $(2x-1) + (-3x-1) = 1x + 2x = -3x$. Un troisième élève, se rendant compte de ses limites, n'hésite pas d'exprimer ses frustrations et sa révolte contre son enseignant de deuxième secondaire: "tout ça c'est la faute de notre professeur de mathématique. Au lieu de nous enseigner même les choses les plus élémentaires, il s'absente pour faire on ne sait quoi."

2. Comprendre l'indifférence face à cette situation

La question que l'on peut se poser face à la dégradation du système éducatif au Congo-Kinshasa, et que prétendent ignorer ceux à qui il revient de prendre la décision rationnelle et raisonnable, est celle de savoir si l'on peut rêver d'assurer la grandeur du Congo, comme on le chante dans l'hymne national, si l'avenir du pays est confié entre les mains d'une jeunesse sans formation adéquate et dont le manque de préparation est perceptible dans chaque geste désespéré qu'elle pose en vue de survivre. D'aucuns considèrent, à tort ou à raison, cette sorte

d'indifférence dont font montre les gestionnaires de la chose publique comme une volonté délibérée de maintenir la population dans une situation d'ignorance afin de bien la contrôler et la manipuler. Comme nous enseignent les stratégies des méthodes des guerres modernes, la guerre la plus dévastatrice contre une nation consiste à détruire son système éducatif et à généraliser la corruption. Une fois que le système éducatif est détruit et la corruption généralisée, on se retrouve avec une population sans esprit critique, manipulable, facile à contrôler et à la solde de tout vendeur d'illusions.

Telle semble être la situation actuelle de la RD Congo. Le spectacle désolant de la déliquescence du système éducatif congolais donne à penser. Ne serait-on pas devant une volonté délibérée, de la part des gestionnaires de la chose publique, de déstabiliser le système éducatif en vue de bien *contrôler* la population ? La question n'est pas saugrenue. Elle a sans doute le mérite d'appeler à une rectification de tir. Le budget insignifiant alloué à l'éducation est révélateur de cette mauvaise volonté.

Il n'y a aucun doute que l'attitude politique des citoyens est souvent déterminée par la qualité de l'éducation reçue. Dans un article intitulé "The Impact of Education on the Development of Political Trust : Results from a Five Year Panel Study among Late Adolescents and Young Adults in Belgium," Marc Hooghe corrobore cette affirmation en observant que les acteurs qui ont un niveau élevé d'éducation participent plus activement à la vie politique de leur pays et ont un niveau très élevé d'intérêt et de connaissance politiques¹. Il ressort donc de ce qui précède que l'éducation est la porte d'accès à l'engagement politique éclairé. L'on comprend alors la peur de certains gouvernants d'avoir une population avec un niveau élevé d'éducation.

Le déficit de sérieux observé dans le domaine de l'éducation a conduit à une exploitation des étudiants par les enseignants à tous les niveaux. Ces derniers, ne recevant pas un salaire adéquat, se lancent dans des pratiques qui transforment l'enseignement en une activité mercantile. En d'autres termes, les institutions d'enseignement publiques, et dans certains cas privées, sont devenues des *boîtes à sous*. L'éducation de qualité pour tous est devenue une utopie. Les étudiants ou élèves n'étudient plus pour acquérir la connaissance mais simplement pour passer de classes et obtenir un titre scolaire ou académique ; quels que soient les résultats obtenus. C'est ainsi que les concepts tels que *redoublement*², *renvoi*, ne font plus partie du vocabulaire scolaire

1 Marc Hooghe, Ruth Dassonneville, and Sofie Marien, "The Impact of Education on the Development of Political Trust : Results from Five-Year Panel Study among Late Adolescents and Young Adults in Belgium," in *Political Studies*, vol. 63 (2015) : 123.

2 Le concept de "redoublement" mérite une autre réflexion à part. Le système éducatif belge adopté et adapté au Congo prévoyait le redoublement qui accordait à l'élève une seconde chance afin de maîtriser certaines matières qu'il ou elle n'avait pas bien assimilées. Une attention particulière devait

dans beaucoup d'institutions d'enseignement primaire et secondaire en RD Congo. Aussi bien les parents que les élèves optent pour l'option *retrait des dossiers* pour permettre à l'enfant d'aller passer de classe ailleurs. Cette pratique s'explique en grande partie par les contraintes financières auxquelles les parents font face. Malgré la précarité de la bourse familiale, les parents sont soumis à une multiplicité de frais à payer ; ce qui s'apparente à une véritable *pratique racketteuse* ! Ainsi, tout le monde réclame son *droit de passer de classes*, peu importe les résultats obtenus aux différentes épreuves scolaires, au risque de payer deux fois les mêmes frais.

La *pratique racketteuse* est plus inquiétante au niveau universitaire. Ici, la réussite est souvent conditionnée, non pas par la compétence intellectuelle de l'étudiant, mais par l'achat des syllabus et la contribution à quelques frais supplémentaires fixés par les professeurs, en marge de frais académiques. On assiste alors à une corruption institutionnalisée, masquée par des termes qui en disent long : « frais de motivation des professeurs », « frais de suivi des examens », « frais de recours des côtes académiques », etc. L'enseignement étant devenu une activité purement lucrative, le pays se trouve peuplé non seulement d'institutions académiques peu fiables, connues comme des *usines de fabrication des titres académiques* mais aussi d'un nombre impressionnant de diplômés universitaires sans bagage intellectuel susceptible de leur permettre d'apprécier les choses à leur juste valeur. Comme résultat, les institutions d'enseignement universitaire, dont la vocation principale est d'inculquer les valeurs intellectuelles et morales, deviennent des centres de dépravation des mœurs. D'où, l'incompétence intellectuelle et professionnelle semble devenir le trait distinctif des institutions d'enseignement en République démocratique du Congo. Cette incompétence est renforcée par le *papillonnage académique*. Le *papillonnage académique* – pratiqué par beaucoup de professeurs d'universités en RD Congo – consiste à enseigner dans plusieurs institutions universitaires dans le seul but de gagner un peu plus d'argent. De même que le papillon ne reste pas longtemps à sucer une seule fleur, de même les « papillons académiques » enseignent de manière intensive (une à trois semaines) dans une université et vont dans une autre institution pour faire la même chose.

Dans un tel contexte de « papillonnage académique », aussi bien le professeur que l'étudiant sont victimes du système. Mais très souvent le

être accordée à l'élève redoublant. C'est-à-dire, il devait être suivi et accompagné. Très vite, cette option est devenue synonyme de manque d'intelligence de la part de l'élève qui devenait l'objet de moqueries aussi bien par les enseignants (qui étaient supposés accompagner l'élève) que par les autres élèves et l'entourage. Aujourd'hui, pour éviter ce sort, beaucoup d'enfants préfèrent quitter l'école où ils ont échoué pour aller passer de classes ailleurs. À cela il faut ajouter les difficultés financières des parents qui ne veulent plus payer deux fois pour la même classe.

professeur ne s'en rend pas compte parce que son jugement est sacrifié sur l'autel du réflexe de survie et de maximisation du gain. Il n'a plus le temps de faire la recherche pour se mettre à jour. Il répète partout les mêmes matières d'il y a cinq ou dix ans. Dans beaucoup de cas, le livre le plus récent dans sa bibliographie date des années 1980. L'étudiant quant à lui n'a pas la possibilité d'assimiler une matière enseignée à la sauvette. D'où, pour garantir la réussite, il doit recourir à la tricherie ou à la corruption. La tricherie n'est pas toujours une option sûre tant que l'étudiant n'a pas donné au professeur de l'argent. Comme on peut le constater, la seule option de réussite est la corruption habillée par des concepts qui cherchent à camoufler son aspect honteux et dégradant.

En synthèse, à la lumière des lignes qui précèdent, l'on peut énumérer cinq facteurs à la base de l'indifférence face à la dégradation du système éducatif en RD Congo : (1) le désir de contrôler et de manipuler la population ignorante, (2) la transformation des institutions d'enseignement en source de revenus, (3) la gratification financière, (4) la pratique racketteuse, et (5) le papillonnage académique.

3. Que Faire ?

Le portrait du système éducatif congolais qui ressort de mon observation critique peut facilement paraître paralysant. Loin de m'inscrire dans un fatalisme ou de me plonger dans une attitude démissionnaire, ces quelques lignes visent à réveiller la conscience de tout le monde, aussi bien des dirigeants que des dirigés, par rapport à l'avenir incertain du pays. La responsabilité d'assurer une éducation de qualité pour tous est une obligation à laquelle tout gouvernement doit se soumettre. En effet, la crédibilité d'un gouvernement dépend, entre autres choses, de son engagement et de sa détermination à garantir et à respecter les droits fondamentaux de ses citoyens. Comme le souligne John Rawls, "les droits et les libertés fondamentaux des citoyens en tant que personnes libres et égales sont absolument des exigences de première importance pour des institutions démocratiques"³. Le gouvernement du Congo-Kinshasa doit agir en conformité avec les exigences liées au qualificatif "démocratique" qui fait partie du nom du pays : République *démocratique* du Congo. L'éducation étant un droit dont tout individu doit jouir, le gouvernement doit s'en porter garant. La déclaration universelle des droits de l'homme l'affirme clairement :

Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique

3 John RAWLS, *A Theory of Justice*, Preface for the Revised Edition (Cambridge : Harvard University Press, 1999) : xii. (La traduction française est mienne)

et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants (Article 26).

La gratuité de l'enseignement et son aspect obligatoire au niveau élémentaire et fondamental impliquent, pour le cas de la RD Congo, l'abolition de la contribution financière des parents et la prise en charge totale, par le gouvernement, des frais de fonctionnement des institutions d'enseignement élémentaire et fondamental. Concrètement, cela signifie que le gouvernement a l'obligation morale et politique de fournir à ces institutions les matériels nécessaires pour l'apprentissage et l'éducation de qualité pour tous. Ceci inclut l'approvisionnement en fournitures scolaires et équipement didactiques, les salaires adéquats et réguliers du corps enseignant, la formation permanente et continue des professionnels de l'enseignement et l'évaluation systématique du progrès de chaque élève.

L'obligation morale et politique du gouvernement ne se limite pas au niveau de l'enseignement élémentaire et fondamental. Elle s'étend jusqu'au niveau universitaire. Dans ce cas, il ne s'agira plus d'approvisionnement en fournitures scolaires. L'accent sera mis sur un programme académique qui répond aux besoins réels du pays, sur l'existence des bibliothèques spécialisées, sur l'environnement susceptible de favoriser la recherche et la publication, sur la présence d'un corps professoral qualifié, sur les salaires décents et réguliers des professeurs afin d'éviter l'institutionnalisation de la corruption – quel que soit le masque qu'on lui fait porter. En plus de l'amélioration des conditions de vie des professeurs, il est du devoir du gouvernement, à travers le ministère de l'enseignement, à veiller à la viabilité des institutions d'enseignement supérieur et universitaire. Ce qui revient à dire qu'aucune institution n'a le droit de fonctionner si elle ne répond pas aux exigences de l'enseignement supérieur et universitaire reconnues universellement. C'est l'éducation de qualité qui fera du peuple Congolais un peuple ardent qui, dans le labeur et non la corruption et la tricherie, veut bâtir un pays plus beau qu'avant, comme le suggèrent si bien les paroles de l'hymne national. ■